République Française Département de L'Yonne

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE SEANCE DU 21 JUILLET 2021.

Convocation du 7 Juillet 2021

affichage 4 Août 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt et un juillet à 20 heures, le conseil municipal de la commune de La Chapelle Vaupelteigne régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle des fêtes sous la présidence de M. Jean Jacques CARRE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: GRISON Géraldine (adjointe), TUPINIER Laurence (adjointe), DAUVISSAT Philippe, SIX Olivier (arrivée 20h15), TUPINIER Franck, BOUDIN Véronique.

Secrétaire de séance : TUPINIER Laurence.

Ordre du jour.

	Approbation du dernier compte rendu.
>	Délibération pour l'accord du devis de
	nettoyage des fossés
>	Délibération pour le choix des panneaux
A	d'affichage.
>	Délibération pour la demande de subvention de
	l'ADMR.
>	Délibération pour la refacturation de l'eau et
	l'assainissement aux locataires du presbytère.
~	Communication du maire.
>	Questions diverses.

Le compte rendu de la dernière réunion est lu est adopté

<u>DELIBERATION 2021-011 : DEVIS NETTOYAGE DES</u> FOSSES.

Le Maire expose que suite aux récents orages, les fosses doivent être nettoyés rapidement. Plusieurs entreprises ont été contactées, mais seule l'entreprise BARBIER était en mesure d'intervenir rapidement. Un devis a donc été proposé pour un montant de 1708.50 Euros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise BARBIER pour un montant de 1708.50 € HT.

DELIBERATION 2021-012 DEVIS POUR LE CHOIX DES PANNEAUX RETOURNEMENT PL INTERDIT.

Le Maire expose que les poids lourds ne font pas leur demi-tour à l'endroit aménagé mais soit sur la place du 14 juillet soit sur la place des cotâts.

Il a donc été décidé de mettre des panneaux pour que les chauffeurs comprennent qu'il y a un lieu spécifique pour le faire.

Le conseil a fait le choix de trois panneaux,

- 2 panneaux : « retournement interdit PL » qui se situeront à l'entrée de la place 14 juillet et place des Côtats pour guider les camions à l'air de retournement qui se trouve à la sortie du village coté VILLY.
- ✓ 1 panneau : « air de retournement-stationnement interdit » qui se situera sur la place du tri sélectif.

Des devis ont été demandés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

➤ DECIDE de retenir le devis des signaux GIROD pour un montant ht de 1178.72 euros.

<u>DELIBERATION 2021-013 SUBVENTION 2021 POUR</u> L'ADMR.

L'ADMR nous a fait parvenir la demande de subvention pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré par 7 voix Pour, Le Conseil Municipal

➤ **DECIDE** de voter une subvention de 250 Euros au profit de L'ADMR pour l'année 2021.

<u>Délibération pour la refacturation de l'eau et l'assainissement aux locataires du presbytère.</u>

Les locataires versent une provision sur charges de 25 euros.

A ce jour, les factures d'eau et d'assainissement n'atteignent le montant de la provision, la régularisation se fera en fin d'année.

Question diverses.

Location de la salle des fêtes : selon les dernières annonces gouvernementales, le maire après discussion avec le Conseil Municipal maintient l'arrêté d'interdiction de louer la salle des fêtes.

Pendant la fermeture de celle-ci, des travaux de rafraichissement et d'insonorisation sont envisagés.

- Faire un cahier des charges pour organiser un appel d'offre auprès de spécialistes.
- Des demandes d'aide au financement seront déposées

Nuisances sonores dans le village suite à l'utilisation de matériels de jardinage : Il convient de consulter le règlement sanitaire départementale des appareils.

Rachat de la parcelle AB 160 : en attente de la valeur estimé lors de la succession (Un courrier sera envoyé aux propriétaires).

Affaire DURUP:

Notre avocat nous a communiqué une nouvelle pièce jointe au dossier par la partie adverse, nos commentaires ont été envoyés à l'avocat pour conseils.

Travaux de voierie « route des vignes » et accès au cimetière : en attente de devis.

Cuve de décantation place du 14 juillet : projet de changer les dalles vieillissantes ou de fermer cet accès avec des barrières définitives.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Le Maire Jean Jacques CARRE.

